Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260204-DB_2026_1-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-1

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage : 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-six,
Le 29 janvier à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (12) : Jaqueline MAZEAS, Samuel FEAT, Viviane MOISAN, Olivier FAUCHEUX, Dominique COGEN, Jacques QUILTU, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER, Eric LE LOUARN

Présents, sans prendre part aux votes : Marie-Christine JAOUEN, Philippe NEDELLEC

Procuration (4) : Ludovic AUFFRET à Jacqueline MAZEAS, Patricia PENSIVY à Olivier FAUCHEUX, Bruno LE GOFF à Cédric LE MOROUX, Patrick URIEN à Jacques QUILTU

Absents (1) : Didier GOUBIL

Budget Métairie neuve : réalisation d'un emprunt de 1 450 000 € pour rembourser l'emprunt à court terme réalisé en 2024 afin de financer les fouilles archéologiques et une partie des acquisitions de terrain – Décision

Rapporteur : Jacques QUILTU *Technicien référent : Gwen-Eric KELLER*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juillet 2020, donnant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets et passer les actes nécessaires à cet effet.

Un emprunt à court terme de 1 450 000 € a été contracté en septembre 2024 pour financer les fouilles archéologiques de la Métairie Neuve. L'échéance maximale de remboursement du capital de cet emprunt est le 1er avril 2026

Paiement à l'INRAP : 2024 :590 073.95 €
2025 :919 865.73 €
Un solde doit encore être versé : 390135.60 € en 2027, à la remise du rapport final.

Ces 1 800 000 € de fouilles archéologiques avaient bien été inclus dans le traité de concession, mais de récentes discussions avec la SEM BREIZH, concessionnaire, sur la reprise de l'emprunt par leurs soins ont abouti sur le constat de l'impossibilité de cette reprise, car les engagements et paiements avaient déjà été engagés par Poher Communauté lors de la conclusion de celui-ci.

Ainsi, Poher Communauté est bien tenu de rembourser cet emprunt à court terme, et la SEM Breizh déduira cette somme de la participation d'équilibre demandée à la collectivité. Un avenant en ce sens est en cours de préparation.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs banques afin de consolider l'emprunt à rembourser, seules deux ont répondu.

Les offres reçues sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260204-DB_2026_1-DE

	CAISSE D'EPARGNE Offre 1	CAISSE D'EPARGNE Offre 2	LA BANQUE POSTALE Offre 1	LA BANQUE POSTALE Offre 2
Type de taux	Taux variable EURIBOR 3 MOIS +1.60% soit 3.79% au 20-05-25 OU Taux fixe de 4.15%	Taux variable EURIBOR 3 MOIS +1.72% soit 3.79% au 20-05-25 OU Taux fixe de 4.40%	Taux fixe 3,85%	Taux fixe 4,03 %
Frais de dossier ou commission	2 000 €	2 000 €		
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Amortissement	Constant	Constant	Constant	Constant
Commission d'engagement	Néant	Néant	0,05% du montant du contrat = 725 €	0,05% du montant du contrat = 725 €
Cout total du prêt	500 263 €	570 049 €	426 285 €	592 303 €

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 7 abstentions (Jacques QUILTU, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER, Eric LE LOUARN, Bruno LE GOFF, Patrick URIEN, Stéphane COTTY), les membres du bureau communautaire :

- **Retiennent l'offre 1, à 15 ans, de la Banque Postale afin de rembourser l'emprunt à court terme réalisé en 2024.**

Carhaix, le 30 janvier 2026

Le Président,
Christian TROADEC

